

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

Envoyé en préfecture le 09/10/2023
Reçu en préfecture le 09/10/2023
Publié le
ID : 013-211300157-20230926-2023_025-AU

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2023-025

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses décrets d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
ACCORD DE
RESPONSABILITÉ
CONJOINTE – MISE
EN PLACE D'UN
ESPACE NUMERIQUE
DE TRAVAIL (ENT)
ENTRE LA COMMUNE
ET LA DSDEN**

Vu la délibération n°23.02.06 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2023 autorisant le Maire notamment à mettre en place les Environnements Numériques de Travail (ENT) dans les écoles communales et solliciter les subventions afférentes ;

Considérant le schéma directeur des espaces numériques de travail du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Considérant que la maîtrise des compétences numériques est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves ;

DECIDE

Art. 1° : la signature de la convention de partenariat et d'accord de responsabilité conjointe avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Bouches du Rhône est approuvée.

Art. 2 : 4 espaces numériques de travail sont mis en place dans les écoles suivante :

- Les Pins
- La Bergerie
- Virginie Dedieu
- La Salle

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230926-2023_025-AU



Art. 3 : Cette convention est signée pour une durée de 5 ans.

Art. 4 : La dépense afférente à ces ENT est subventionnée à hauteur de 60% par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre du dispositif Provence Numérique.

Fait à Bouc Bel Air, le 26 septembre 2023


Richard MALLIÉ.



Certifié exécutoire, Reçu en
Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 10/10/2023